

ATELIER REGIONAL POST DOHA ET CONSULTATIF DE LA SOCIETE CIVILE SUR L'AGENDA DE DEVELOPPEMENT POST 2015

DECLARATION DE LA SOCIETE CIVILE BURKINABE SUR LA DURABILITE ENVIRONNEMENTALE ET LE CHANGEMENT CLIMATIQUE EN VUE DE L'ELABORATION DU CADRE DE DEVELOPPEMENT POST 2015

Lors du Sommet Rio+20 organisé par les Nations Unies, les dirigeants du monde se sont engagés à « assurer, pour notre planète et pour les générations présentes et futures, la promotion d'un développement économique, social et environnemental durable». Partageant la même vision, Women Environmental Programme Burkina (WEP-BF), en collaboration avec l'Alliance Panafricaine pour la Justice Climatique (PACJA) et avec l'appui financier de Christian Aid, a organisé un atelier régional les 12 et 13 mars 2013 sur le thème : « La durabilité environnementale à mettre au centre des réflexions sur l'agenda de développement post 2015 »

Cet atelier régional qui a regroupé des représentants des Organisations de la Société Civile (OSC) du Mali, Niger, Sénégal et Burkina Faso avait pour objectifs :

- De partager les informations sur le climat, notamment sa gestion aux niveaux global et national,
- De souligner l'urgence et l'importance de la durabilité environnementale et des mesures à adopter dans le cadre de l'après-2015 pour un développement durable.
- De renseigner le guide des consultants du PNUD chargés de collecter les besoins, préoccupations et aspirations des peuples pour le futur cadre de développement.

2015 constituera une année cruciale pour la planète et les générations futures en ce qu'elle sera l'année du passage des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) aux Objectifs de Développement Durable (ODD). Les négociations menant à un accord mondial sur le climat d'une part, et l'adoption d'objectifs pertinents en matière de développement durable de l'autre, constitueront une avancée importante.

Nous, organisations de la société civile, apprécions positivement la sélection de notre pays pour les consultations actuelles et nous nous sommes engagées à contribuer à la réalisation de résultats qualitatifs et quantitatifs assurant la prise en compte des priorités des communautés les plus vulnérables dans le prochain programme de développement post 2015.

Pour ce faire, nous, participants de l'atelier post Doha et consultatif sur l'agenda de développement post 2015 tenu les 12 et 13 mars 2013 à Ouagadougou :

- Rappelons que l'agriculture familiale et le pastoralisme sont les principaux moyens de subsistance de nos populations, dont la survie dépend également de l'eau.
- Reconnaissions les efforts du gouvernement dans l'agro-sylvo-pastoralisme et l'invitons à mieux aborder la question de la gestion durable des terres, des ressources naturelles, y compris la protection de la biodiversité, dans une

démarche participative. Néanmoins l'affectation des terres à des fins autres que la production pour la consommation locale reste un sujet de grande préoccupation pour le monde paysan et ses partenaires.

- Saluons les efforts du Gouvernement en matière d'Environnement tels la relecture actuelle du code de l'environnement, et les autres projets de loi y relatifs en insistant sur la déclinaison de la politique nationale de l'environnement en plans d'actions quinquennaux.
- Exhortons le Gouvernement à rendre accessibles les technologies propres et appropriées comme celles nécessaires à l'utilisation des énergies renouvelables et à la promotion des emplois verts.
- Invitons le Gouvernement burkinabè à prendre immédiatement des décisions et les mesures nécessaires et adéquates pour garantir « l'avenir que nous voulons » pour tous.
- Recommandons que le programme de développement durable post-2015 de notre pays s'appuie sur les principes fondamentaux de la justice climatique, comme celui du pollueur-payeur,
- Recommandons des stratégies de développement intégrant le changement climatique et assurant tant la réduction des risques de catastrophe que les interventions pour y faire face.

Saisissant l'opportunité des consultations nationales, nous insistons pour que le cadre post 2015 aborde les véritables priorités que sont l'éradication de la pauvreté, ainsi que l'adaptation, l'atténuation, la résilience comme réponses au changement climatique en ciblant les points suivants :

- ✓ La garantie de la souveraineté alimentaire, et de la sécurité nutritionnelle par l'aménagement et la restauration de nos écosystèmes, la promotion des facteurs d'une production à la hauteur de la demande endogène, le renforcement des capacités de stockage, de transformation et de distribution.
- ✓ La sécurisation des investissements hydrauliques et la promotion de la gestion durable de la ressource en eau ;
- ✓ La réduction de la vulnérabilité et la promotion de la capacité de résilience, y compris la résilience aux effets du changement climatique;
- ✓ L'utilisation appropriée et la gestion intégrée des ressources naturelles; Sur ce point une attention particulière devrait être accordée à la réparation continue des dégâts causés par l'exploitation des ressources extractives, le contrôle et l'interdiction de l'utilisation des Polluants Organiques Persistants (POPs) qui affectent quotidiennement la santé des populations. Le renforcement des mesures de précautions sur les OGM.
- ✓ L'interdiction de fabrication ou d'importation des sachets non dégradables et la promotion de la production des sachets biodégradables

- ✓ La promotion des énergies renouvelables en particulier les énergies vertes et propres par la facilitation d'accès aux technologies.
- ✓ L'autonomisation des jeunes par la création d'opportunités d'emplois décents et des emplois verts;
- ✓ La promotion de l'égalité du genre et l'autonomisation des femmes vulnérables à travers la facilitation de leur accès aux produits bancaires et aux projets de développement.
- ✓ Le renforcement du département ministériel en charge du développement durable par la mise à disposition de ressources adéquates pour les investissements importants à faire dans les secteurs clés écologiques.
- ✓ L'accélération de l'adoption de la Politique Nationale de Développement Durable (PNDD) suivie de la mise en place urgente d'un Conseil National du Développement Durable (CNDD) opérationnel doté de ressources adéquates.

En outre, les procédures budgétaires gouvernementales liées aux programmes de développement durable devraient être transparentes et participatives en respectant les principes de la Politique Nationale de bonne Gouvernance (PNG).

Nous nous engageons aux côtés du Gouvernement et de ses partenaires en toute responsabilité pour la conception et la mise en œuvre du futur programme de développement post OMD.

Fait à Ouagadougou le 13 mars 2013

Pour les OSC burkinabé participants à l'atelier régional,
Women Environmental Programme Burkina



BURKINA
La Présidente

Zenabou SEGDA